

## 1°) Déconfinement, phase 2 : le mode d'emploi !

Le Premier ministre a annoncé, un véritable assouplissement du confinement :  
« La liberté, enfin, va redevenir la règle et l'interdiction constituera l'exception ».

Les choses se feront « marche par marche », de trois semaines en trois semaines :  
**la première marche le 11 mai, deuxième le 2 juin, troisième le 22 juin.**

### Ce qui a rouvert le 2 juin sur tout le territoire :

Ce sont **les parcs et les jardins qui ont rouvert en premier** « après avis du maire », interdire l'ouverture de certains parcs si « les modalités et les contrôles mis en place » ne permettent pas d'assurer la sécurité sanitaire. Ils pourront également y imposer, au cas par cas, le port du masque.

**Important : l'espace de jeux de Doissin est enfin ouvert !**  
**(sauf le city stade car les jeux collectifs sont toujours interdits)**

Les parcs de loisirs et de plein air, les campings, ainsi que les théâtres et les salles de spectacle peuvent rouvrir mardi 2 juin dans tous les départements verts (dont l'Isère) – en respectant toutefois l'interdiction d'y rassembler plus de 5 000 personnes.

## PRINCIPES

**Accélération** de la réouverture des écoles, collèges et lycées

**Redémarrage** de l'activité économique

**Réouverture** de la plupart des derniers commerces fermés

**Réouverture** des cafés, bars et restaurants

**Reprise progressive** de la vie culturelle et sportive

**Préparation** des vacances

**Respect** des gestes barrière et de la distanciation physique

**Maintien** du télétravail

**Maintien de la limitation** des regroupements à 10 personnes

**Attention particulière** pour les personnes vulnérables

**Vigilance particulière** dans les départements oranges

## CULTURE / SPORT / VACANCES

### OUVERTURE SUR TOUT LE TERRITOIRE :

- Des parcs et des jardins, dès ce week-end
- Des plages, lacs et plans d'eau, dès le 2 juin
- De tous les musées et monuments, dès le 2 juin

### DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES SPÉCIFIQUES

	2 JUIN	22 JUIN
Piscines	✓	✓
Gymnases & Salles de sport	✓	✓
Parcs de loisirs	✓	✓
Salles de spectacles et théâtres	✓	✓

Les cinémas rouvriront le 22 juin sur l'ensemble du territoire

Les cafés, bars et restaurants peuvent ouvrir dès le 2 juin.

A noter : notre café/restaurant et épicerie **Le Valmonie a ouvert ses portes** et est prêt à vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

## CAFÉS, BARS, RESTAURANTS

DÈS LE 2 JUIN :

- **ZONE VERTE**  
Ouverture
- **ZONE ORANGE**  
Ouverture des terrasses

10 PERSONNES MAXIMUM PAR TABLE

DISTANCE MINIMALE D'1M ENTRE CHAQUE TABLE

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LE PERSONNEL ET LES CLIENTS LORS DES DÉPLACEMENTS

En revanche, **les sports collectifs et de contact restent interdits** partout pour l'instant.

Ce qui va rester interdit jusqu'à nouvel ordre :

Les rassemblements de plus de 5000 personnes restent interdits jusqu'au 31 août – ainsi que les groupes de plus de 10 personnes sur la voie publique. Il n'y aura donc cet été ni salons, ni foires, ni grands festivals, et les manifestations de rue restent, de fait, interdites.

On reviendra vers vous quand la phase 3 sera lancée pour vous parler des dispositions qui concernent **nos manifestations annuelles comme la vogue, la foire et repas boudins**.

## CULTURE / SPORT / VACANCES

RESTENT INTERDITS AU MOINS JUSQU'AU 21 JUIN :

- Les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public
- Les discothèques et salles de jeux
- Les sports collectifs et de contact
- Les stades et hippodromes restent fermés au public

Dès le 2 juin, les restrictions de déplacement seront levées : plus d'attestation nécessaire pour se déplacer à plus de 100 km de son domicile. Tous les voyages en train seront autorisés, et les déplacements vers les départements d'outre-mer vont de nouveau être autorisés.

Les mariages vont « enfin pouvoir recommencer à être célébrés » dès le 2 juin, a dit Édouard Philippe. Sans préciser toutefois les limites qui seront imposées – le chef du gouvernement disant simplement qu'il ne s'agissait pas « de se relâcher totalement » sur les cérémonies.

## ÉCOLES

Concernant les écoles :

Les écoles primaires vont rouvrir en totalité le 2 juin, c'est-à-dire non plus sur la base du volontariat mais sur celle « d'un accueil systématique ».

A noter : « Les collectivités ne seront pas en mesure d'accueillir tout le monde » car le protocole sanitaire reste le même.

DÈS LE 2 JUIN :

- Toutes les écoles rouvriront progressivement dès le 2 juin
- Toutes les écoles assureront un accueil systématique des élèves, au moins une partie de la semaine

DANS LE RESPECT  
DU PROTOCOLE SANITAIRE

## 2°) Des nouvelles de nos petits écoliers

Pour la première phase du déconfinement, ils étaient 33 enfants, prêts à **rentrer en classe le mardi 12 mai**, accueillis par les maîtresses. Depuis la deuxième phase du déconfinement début juin, le nombre d'enfants est de 52.



A la cantine Sophie a préparé des plats pour 10 enfants lors de la première phase du déconfinement puis pour 22 écoliers lors de la seconde phase. Ce chiffre augmentera probablement avec la reprise progressive du travail des parents. Nous n'avons pas opté pour des repas froids pour ne pas casser la chaîne du froid.

Les **maîtresses continuent à envoyer cours, leçons, devoirs aux enfants restés à la maison**. Merci à elles pour ce double travail.

**Merci aux parents** d'avoir bien respecté le protocole, les consignes concernant le stationnement, la circulation aux abords de l'école, la surveillance des éventuels symptômes et de continuer à le faire !

**Afin d'accueillir plus d'enfants, Véronique Seychelles a sollicité les VDD** et ai obtenu depuis le lundi 8 juin et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, **2 animateurs par jour** nous permettant d'accueillir **jusqu'à 24 enfants** (une convention de mise à disposition a été signée).

Ils interviennent dans la salle d'évolution et dans la salle informatique, proposent des activités musique, nature, des ateliers créatifs, etc. Ils respectent le même protocole sanitaire que l'école.

## 3°) A la mairie

**L'accueil se fait à nouveau depuis le 18 mai, avec toutes les précautions nécessaires.**

Petit rappel des horaires d'ouverture :

- Lundi : 8h30 – 11h30
- Vendredi : 15h00 – 18h30

**Rappel sacs jaunes : les sacs jaunes sont toujours disponibles au Valmonie !**



## 4°) Distribution de Masques

**La distribution des masques de la Région AURA s'est faite mardi 19 et mercredi 20 mai** sur le parking de la MAIRIE, au cours de 2 séances de « drive ». Certaines personnes n'ont pas pu y participer, **nous faisons le point sur le nombre de masques restant à distribuer.**

**Les masques des VDD ne sont pas encore arrivés !** Il y en aura **1 par habitant** de plus de 6 ans, et seront de la même fabrication que ceux de la Région.

**Des masques en tissu sont et seront encore disponibles à la demande** par SMS à Véronique SEYCHELLES (Numéro de téléphone : 06 37 25 15 75).



## 5°) Ouverture de la Poste de Biol

Le bureau de poste de Biol est **à nouveau ouvert tous les après-midi de 13h55 à 16h30** (du mardi au vendredi) Elle est aussi **ouverte le samedi matin de 9h à 11h.**



## 6°) Second tour des élections

Il aura lieu le **dimanche 28 juin**, de 8h à 18h.

Les **consignes sanitaires** seront les mêmes que pour le 1<sup>er</sup> tour avec en plus le **masque obligatoire**. Il est **conseillé aux personnes fragiles de faire une procuration**, ne le faites pas au dernier moment, car la gendarmerie risque d'être submergée par les nombreuses demandes à prévoir. Venez **avec votre propre stylo**.



**Anticipez le choix de votre mandataire et vos formalités.**

**A savoir pour les procurations : les procurations établies pour le 22 mars restent valables pour le 28 juin.** À une exception toutefois : les procurations valables un an, qui étaient valables le 22 mars mais ne le ne seront plus le 28 juin, **ne seront pas prolongées**. Autrement dit, **toute procuration d'un an établie avant le 28 juin 2019 doit être refaite.**

## 7°) Offre de service civique 2020/2021 à La Tour du Pin

La mission proposée concerne la « **Facilitation de l'utilisation des outils numériques pour les démarches administratives d'accès aux droits** (médiation numérique) ».

Les volontaires en service civique seront engagés pour 6 mois (**septembre 2020 à février 2021**) pour un **engagement de 28h par semaine sur 4 jours**.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner ou candidater en utilisant les coordonnées indiquées dans l'offre. Les **candidatures peuvent être déposées jusqu'au 26/06/2020**.



**Offre de service civique 2020/2021**

**à La Tour du Pin**

**Mission : Faciliter l'utilisation des outils numériques pour les démarches administratives d'accès aux droits (médiation numérique)**



## La médiation numérique Késako ?

Aujourd'hui, 13 millions de Français sont éloignés du numérique et 40% des Français ne maîtrisent pas les connaissances de base pour l'utilisation de ces outils. Ces inégalités d'accès et d'usages vont souvent de pair avec les inégalités sociales et créent une difficulté supplémentaire pour accéder à l'emploi, à la culture, aux droits, au logement, à la santé, etc.

Par ailleurs, la dématérialisation des démarches administratives s'accélère. Elles seront, d'ici 2022, entièrement dématérialisées, donc à effectuer en ligne. Ne pas être en capacité d'accéder à des équipements (PC, abonnement internet, imprimante, scanner, etc.) et ne pas savoir utiliser les outils numériques, empêche certaines personnes d'accéder à leurs droits via ces démarches en ligne.

La médiation numérique est une réponse à cette problématique. Elle permet la transmission des connaissances de base des usages numériques, installe une confiance entre l'utilisateur et le numérique et donne accès aux équipements numériques, pour les personnes qui n'en ont pas.

## Et moi dans tout ça, que dois-je faire ?

- **Recevoir les usagers** ne sachant pas utiliser l'outil numérique (PC, tablettes, smartphones) et **les aider** dans leurs demandes administratives sur internet et leur découverte : CAF, MSA, CPAM, Finances Publiques, CARSAT, Pôle Emploi...etc. Modalités pratiques : organisation de permanences au sein des Maisons du Département ou autres locaux.
- **Réaliser une enquête auprès des partenaires locaux** pour contribuer à une meilleure connaissance des ressources de médiation numérique sur le territoire et alimenter la cartographie du Département
- Contribuer à **l'animation d'ateliers** sur l'accès à internet et les services numériques
- **Améliorer la connaissance de l'offre de service du Département** et celle des institutions locales afin d'orienter plus justement le public

## Quelles sont les conditions ?

- Indemnité mensuelle : **107.58 € versés par le Département et 473.04 € versés par l'Etat**
- Age : entre **18 et 25 ans**
- Durée : **6 mois** (septembre 2020 à février 2021)
- Engagement : **28h** par semaine sur **4 jours**
- Etre **français** ou **disposer d'un titre de séjour**
- **Pas de pré-requis** de diplôme ou de formation
- Prise en charge de **50% de l'abonnement du transport en commun**

## Sans oublier les Bonus :

- Aide de **500€** pour **passer le permis de conduire**
- Des **formations** tout au long de l'année et des **sorties** pour faire connaissance avec les autres volontaires

Quand ? du **1<sup>er</sup> septembre 2020 au 26 février 2021**

Combien de postes disponibles ? **1**

Quels lieux ? **Maison du Département La Tour du Pin**

Quel Organisme ? **Le Département de l'Isère**

Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite : **Oui**

**Personne à contacter :** Mr Christophe Sauer, christophe.sauer@isere.fr , 04 26 73 06 00

## 8°) Les adresses Doissinoises : les entreprises qui créent des masques à Doissin !

### - SFATE & COMBIER

Leurs masques ont la classification UNS 1, matériaux dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de la DGA Maîtrise NRBC : masque de catégorie 1 lavables, à usage des professionnels en contact avec le public. Des questions ? Vous souhaitez-vous procurer des masques ? Contactez-les par e-mail : [contact@sfate-et-combier.fr](mailto:contact@sfate-et-combier.fr)



### - L'ECHOPPE DU TROLL

Création artisanale - Made in Doissin

Depuis le début de la pandémie, l'Echoppe du Troll s'est engagée bénévolement auprès des soignants du Nord-Isère, en confectionnant plus de 500 masques.

Aujourd'hui l'Echoppe du Troll consacre toute sa production aux masques en tissu afin que nous puissions nous protéger les uns et les autres contre le virus du Covid 19.

Le masque est réalisé sur le modèle d'un masque chirurgical de bloc opératoire avec des liens à nouer derrière la tête afin d'épargner vos oreilles et permettre au masque de s'adapter parfaitement à la forme de votre visage. Le haut du masque est serti d'un petit fil métallique afin d'épouser au plus près la forme de votre nez. Le masque est réalisé en 3 épaisseurs de tissu en coton.

Vous pouvez commander vos masques directement sur le site internet : <https://www.echoppedutroll.fr>



## 9°) Informations bibliothèque

Objet : Réflexion sur la possibilité de rouvrir la bibliothèque.  
**COMPTE RENDU REUNION DU 03/06/2020**

Les membres de la bibliothèque pensent qu'un certain nombre d'adhérents souhaitent pouvoir à nouveau emprunter des livres, mais en toute sécurité.



Après avoir étudié plusieurs possibilités, **les membres de la bibliothèque Robert Richard ont décidé du protocole de prêt suivant :**

- Les permanences reprendront **le samedi 13 juin 2020 de 10 h à 12 h**, et ce jusqu'à fin juillet.
- Il n'y aura **pas de permanence le mardi**
- Les prêts de livres se feront sur le principe du **drive**.  
La liste des livres est à **consulter sur le site de la Mairie**.  
Pour commander les livres choisis : [mail bibrichard.doissin@laposte.net](mailto:bibrichard.doissin@laposte.net), ou téléphone 06.45.78.29.83 pendant les heures de permanence.  
Le nombre de livres empruntés est fixé à **2 livres par personne**.  
Retrait des livres pendant la permanence, 10 h 30 à 12 h. **Masque obligatoire**.
- Avant la préparation de chaque commande, les **bénévoles se sont désinfecter les mains au gel hydroalcoolique et porter un masque**.
- Avant chaque ouverture du drive, **désinfection des points de contact**
- Circulation : nous utiliserons le **circuit établi pour les élèves de l'école**
- Retour des livres à la bibliothèque : **les livres rendus seront mis en quatorzaine** et ne pourront pas être empruntés de nouveau avant le délai de 14 jours.

### **POUR RÉSERVER VOS LIVRES :**

FAITES VOTRE CHOIX SUR LE SITE DE LA MAIRIE :

Sur la page d'accueil du site, à droite, dans les actualités, vous trouverez une **actualité " Drive Bibliothèque"** dans laquelle seront rappelées les modalités du drive ainsi que la **liste des livres mis à votre disposition**.

**Attention !** Cette liste correspond à la totalité des livres de la bibliothèque, mais nous ne pouvons pas gérer les sorties donc **peut être que le livre que vous aurez choisi ne sera pas disponible**.  
Nous nous permettrons de vous proposer un autre ouvrage susceptible de vous intéresser.  
Pour nous aider, merci de nous indiquer lors de votre commande si vous avez un auteur préféré, le style de lecture qui vous intéresse (roman, policier, terroir, B.D., etc).

Lorsque votre choix est fait, **vous nous envoyer votre commande** (2 livres maximum par personne) soit par mail : [bibrichard.doissin@laposte.net](mailto:bibrichard.doissin@laposte.net) soit par téléphone pendant les heures de permanence au 06.45.78.29.83.

## 10°) Informations SMND concernant les déchèteries

Depuis le **lundi 08 juin 2020**, les 20 déchèteries du SMND ont rouvert à leur jours et horaires habituels (période avant la crise COVID) pour tous les usagers : **Particuliers, professionnels, collectivités.**



**Il est mis fin au fonctionnement sur rendez-vous** dans les déchèteries à **pas usagers sont invités à respecter les mesures barrières**, tant pour eux qu'avec nos agents.

**ATTENTION : La réouverture sans rendez-vous peut provoquer temporairement une sur-fréquentation des sites et induire des temps d'attente longs**, ou des volumes d'apports très importants dépassant les capacités d'évacuation du SMND.

- Les inscriptions pour **les contrôles d'accès des déchèteries équipées en barrières seront réactivées.**

- Pour rappel de notre mail du 28 mai 2020, la collecte des bacs d'ordures ménagères et la collecte sélective en porte à porte, retournent à la normale (fréquence et jours de collecte habituels avant la crise COVID).
- Pour rappel également, les collectes des PAV (point d'apport volontaire), d'ordures ménagères et de collecte sélective, qui n'ont jamais été interrompues, subissent une forte pression du fait des apports très nombreux des usagers, les ayant stockés pendant le confinement. Le SMND s'efforce de renforcer ces collectes dans la mesure de ses moyens humains et matériels.

## 11°) Remerciement à nos couturières et couturiers bénévoles !

Que ça soit votre métier ou votre passion, vous avez été de nombreux doissinois à réaliser des masques bénévolement.

De tout coeur : MERCI !



### Nos contacts :

- MAIRIE **téléphone** : 04 74 92 33 66 **email** : [mairie.doissin@wanadoo.fr](mailto:mairie.doissin@wanadoo.fr)

Un transfert d'appel a été mis en place vers le portable de Véronique.

- Véronique SEYCHELLES **téléphone** : 06 37 25 15 75 **email** : [veronique.seycheilles.doissin@gmail.com](mailto:veronique.seycheilles.doissin@gmail.com)



Vous êtes de plus en plus nombreux sur le **Groupe Facebook**  
« **Si tu es de Doissin** » merci à tous pour votre participation.